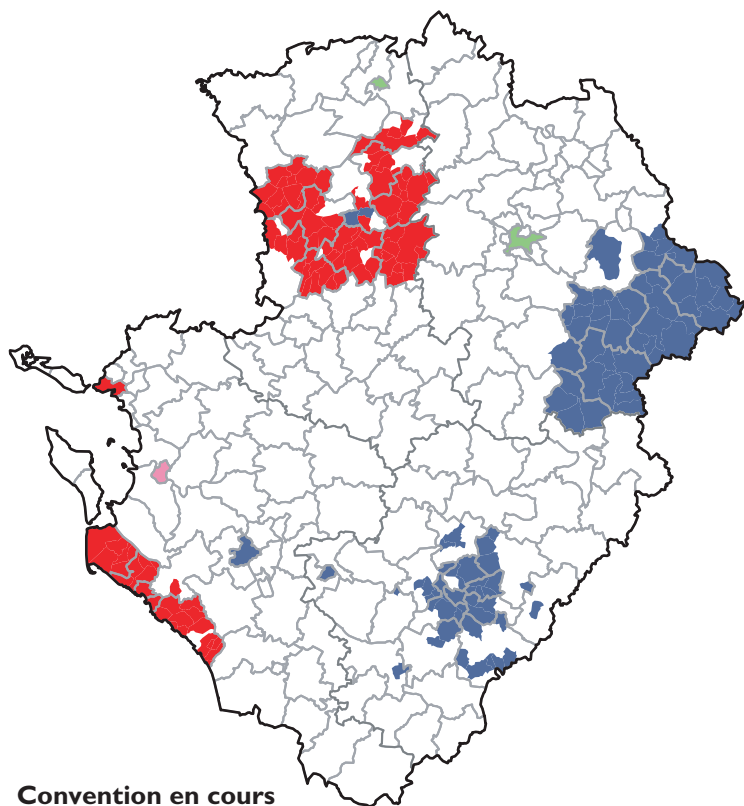


# CONVENTIONS TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN POITOU-CHARENTES

(31 déc. 2001)

## SPECTACLE VIVANT ET VALORISATION DU PATRIMOINE



### Convention en cours

- spectacle vivant
- valorisation du patrimoine
- spectacle vivant et valorisation du patrimoine
- Musée

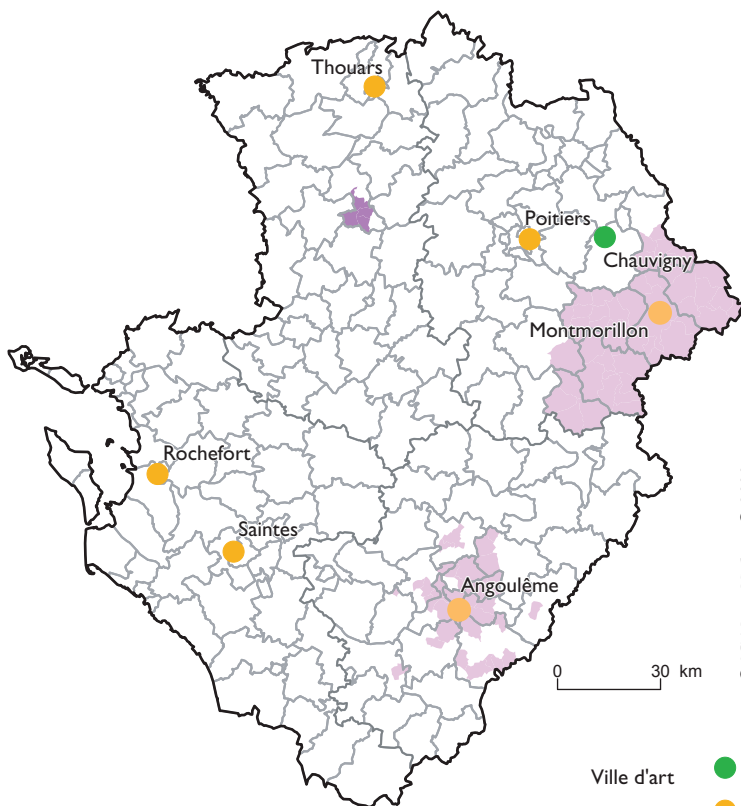
### Convention de développement culturel :

Par une convention de développement culturel, les collectivités signataires aux côtés de l'Etat définissent les objectifs prioritaires en matière de politique culturelle sur un territoire donné, pour une durée pluriannuelle et s'engagent à organiser le service artistique et culturel compétent dans les actions envisagées.

### Villes et Pays d'Art et d'Histoire :

Les labels Ville ou Pays d'Art et d'Histoire et Ville d'Art (anciennes conventions, d'avant 1985, ayant uniquement un volet touristique) sont accordés à des collectivités qui s'engagent au travers d'un contrat d'objectifs, à une politique de valorisation, d'animation et de pédagogie autour de leur patrimoine (expositions, visites et publications).

## VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



- Ville d'art
- Ville d'art et d'histoire
- Pays d'art et d'histoire
- Ville et Pays d'Art et d'Histoire

Source : DRAC Poitou-Charentes,  
31 Décembre 2001

**LAAT**

© IGN Paris-BDCarto © 2000